Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261007-2026_17_CCAS-DE

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Délibération 2026-17 Demande de participation financière pour paiement de la restauration scolaire, pour le centre de loisirs et aide exceptionnelle pour la famille D[redacted]

Le sept octobre deux-mil vingt-six à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents physiquement : 9
Nombre de conseillers votants : 11
Date de la convocation : 01/10/2026

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout	X		
Mme Teulé	X			Mme Armary	X		
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue		X		Mme Viletier		X	
M Philippe	X			M. Ferrer	X		

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Mme NARBOUT est candidate
Mme NARBOUT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

--*-*-*-*-*-*

2026-17 : Demande de participation financière pour paiement de la restauration scolaire, pour le centre de loisirs et aide exceptionnelle pour la famille D[redacted]

Rapporteur : Madame Anne GOUVET

La famille D[redacted] est composée d'une mère (33ans) et d'un enfant de 3 ans, scolarisé depuis le 1er septembre 2026.
Madame est locataire d'un logement social sur Gelos.
Elle bénéficie de plusieurs suivis au sein du CD 64 (PMI, accompagnements social et socio-professionnel) et en externe (soutien psychologique).

Titulaire d'un DEUG Langues Etrangères depuis 2011, elle est trilingue (français, anglais, espagnol) et possède des notions de chinois. Jusqu'à mi-décembre 2025, elle a été en formation en espagnol rémunérée (dont le dernier versement a eu lieu en janvier 2026). Elle a aussi obtenu le CleA numérique. Elle présente une palette de compétences dans les secteurs de l'aide à la personne (1 an), de l'agriculture (saisons), de la restauration (6 ans), de mytiliculture (7 mois), du commerce (assistante commerciale 3 mois) et dans le milieu associatif.

Dans le cadre d'une démarche de reconversion professionnelle, après deux PMSMP réalisées à l'Association des Usagers de la Pépinière (décembre 2025-janvier 2026) et à la Banque Alimentaire, elle a validé son projet de formation de comptable assistante. Elle est en lien très régulier avec le GRETA pour tenter d'intégrer la session d'octobre et sous réserve de l'accès à un financement individuel France Travail.

Madame a obtenu le permis de conduire.

Sur le plan financier, du fait de la perte de la majoration RSA et de la PAJE (dès les 3 ans de l'enfant, en juin 2026), les ressources de Madame sont à la baisse depuis juillet jusqu'en octobre compris. Ce mois-ci, elle s'est acquittée du solde de tout compte pour clôturer le contrat avec l'assistante maternelle, soit 413,23 €.
Elle est inscrite et bénéficie selon les règles en vigueur de la prescription alimentaire depuis mai 2025.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261007-2026_17_CCAS-DE

La famille D[redacted] sollicite une participation pour son enfant pour :

- La restauration scolaire
- Le centre de loisirs

La famille D[redacted] sollicite aussi une aide exceptionnelle pour la prise en charge des frais de la carte de bus pour une durée de 6 mois.

Le reste à vivre par personne est de 243.68€.
Au regard du règlement, pour la famille peut prétendre à :

- Une aide de 50% pour la restauration scolaire pour la période concernée (dossier reçu le 18/09/2026).
- Une aide de 50% pour le centre de loisirs avec 15 jours max pour la période concernée (dossier reçu le 18/09/2026).
- Une aide exceptionnelle de 300€ maximum.

Le dossier est exposé en séance.
Considérant la situation de cette famille, ouï l'exposé,
Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à délibérer.

Délibération votée :
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents Gelos, le 2 juillet 2026	
Le Président Pascal MORA	La secrétaire de séance Madame NARBOUT